

**Compte rendu SOMMAIRE
de la réunion du conseil municipal
du 17 décembre 2012**

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Arsène Lux, Maire.

Etaient présents : M. Lux, M. Vermelin, Mme Bednarek-Macel, M. Vedel, Mme Breuil, M. Berthélémy, M. Minardi, Mme Bernard, Mme Vignol, M. Roblin, M. Henry, Mme Delval, Mme Boaretto, Mme Périn, M. Weiten, M. Goubet, Mme Boudin, Mme Grasset, Mme Collet, M. Fréminet, M. Simon, M. Goeuriot, M. Hazard, Mme Peyriguey, Mme Lamousse, M. Chantier, M. Hénon.

Absents et excusés : Mme Renaud, M. Dumont, Mme Pergent, Mme Prot, Mme Artola, Mme Lenhard.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Renaud à M. Weiten,
- M. Dumont à M. Hazard.

◆ En avant-séance, Monsieur le Maire fait part : ◆ de la naissance le 18 septembre 2012, de Corentin BARET, fils de Madame Tiphaine BEAUDOIN, Chargée de mission ORU.

M. le Maire indique que les dossiers :

- 1.1.4 – Travaux de construction du groupe scolaire Caroline Aigle – Lot 07 – Menuiseries intérieures bois – Marché V115100/07 – Entreprise KELLER – Avenant n°2 en plus value
 - 1.1.3 – Construction du centre socioculturel de la Cité Verte
- sont ajoutés à l'ordre du jour au titre des Questions Diverses.

Le Conseil Municipal, vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, **Constate** que le quorum est atteint,

Désigne M. Yannick SIMON, Conseiller Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Désigne M. Charles DEFONTENAY, Directeur Général Adjoint, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

M. le Maire donne compte rendu de sa délégation de pouvoirs en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

◆ **12-0704 – 1.2.1-Compte-rendu annuel sur la délégation du service eau potable – Exercice 2011:**

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur la délégation du service public entrée en vigueur au 1^{er} avril 2010. Le rendement de réseau de la Ville de Verdun est encore en amélioration avec une valeur de 77,5 %. L'indice linéaire de perte est de 6,84 m³/km/j. Ces bons résultats sont notamment le fruit d'un travail renforcé, tant pour la détection des fuites que pour leur réparation rapide : en 2011, 146 fuites ont été réparées sur le service, dont 14 sur canalisations, 8 sur branchements, 11 sur équipements et 113 sur compteurs. La qualité de l'eau, tant d'un point de vue bactériologique que physico-chimique, a été très bonne en 2011 ; aucune non-conformité aux limites de qualité n'a eu lieu. Ce rapport a été présenté en commission consultative des services publics locaux le mercredi 14 novembre 2012. L'intégralité du rapport du délégataire est consultable au service eau potable de la Ville de Verdun.

◆ **12-0705 – 1.2.2-Délégation de service public portant sur l'organisation du centre aéré – Conditions de dépôt des listes dans le cadre de l'élection de la commission d'ouverture des plis :**

Lors de la séance du 22 novembre 2012, l'assemblée délibérante a autorisé le principe de l'exploitation de la gestion du centre aéré, dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage, autorisé le lancement de l'Avis d'Appel à Candidatures afférent, approuvé le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le fermier, autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la procédure de consultation, dans les conditions prévues par les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure, étant entendu qu'au terme de celle-ci, il devra en rendre compte au Conseil Municipal dans un rapport retraçant son déroulement. Le Conseil Municipal **moins 1 abstention** (M. Fréminet) **décide** d'arrêter les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis au regard des dispositions des articles L 1411-5 et D 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en fixant le nombre maximum de candidats au titre des membres titulaires à cinq, le nombre maximum de candidats au titre des membres suppléants à cinq, et en fixant la date limite de dépôt des listes au plus tard le 17 décembre 2012 après suspension de séance permettant le dépôt des listes à l'issue de ce vote.

◆ **12-0706 – 1.2.2-Délégation du service public concernant l'organisation du centre aéré de la Ville de Verdun – Election de la commission d'ouverture des plis :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal élit les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'ouverture des plis dans les formes prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

Titulaires :

Jocelyne DELVAL
Michel VERMELIN
Annie BEDNAREK
Michel VEDEL
Robert WEITEN

Suppléants :

Colette PERIN
Annie BERNARD
Daniel HENRY
Geneviève GRASSET
Yannick SIMON

◆ 12-0707 – 1.2.2-Délégation de service public portant sur l'organisation des services périscolaires, extra-scolaires et d'animation sportive de la Ville de Verdun – Conditions de dépôt des listes dans le cadre de l'élection de la commission d'ouverture des plis :

Le Conseil Municipal **moins 5 abstentions** (M. Hazard + pouvoir de M. Dumont, Mme Lamousse, M. Goeuriot, M. Fréminet) **décide** d'arrêter les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis au regard des dispositions des articles L 1411-5 et D 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en fixant le nombre maximum de candidats au titre des membres titulaires à cinq, le nombre maximum de candidats au titre des membres suppléants à cinq, et en fixant la date limite de dépôt des listes au plus tard le 17 décembre 2012 après suspension de séance permettant le dépôt des listes à l'issue de ce vote.

◆ 12-0708 – 1.2.2-Délégation du service public concernant l'organisation des services périscolaires, extra-scolaires et d'animation sportive de la Ville de Verdun – Election de la commission d'ouverture des plis :

Le Conseil Municipal **moins 5 abstentions** (M. Hazard + pouvoir de M. Dumont, Mme Lamousse, M. Goeuriot, M. Fréminet) **élit** les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'ouverture des plis dans les formes prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

Titulaires :

Jocelyne DELVAL
Michel VERMELIN
Annie BEDNAREK
Michel VEDEL
Robert WEITEN

Suppléants :

Colette PERIN
Annie BERNARD
Daniel HENRY
Geneviève GRASSET
Yannick SIMON

◆ 12-0709 – 1.2.2-Convention d'application de l'article 8 du cahier des charges de concession ErDF pour l'année 2013 :

Le 19 décembre 2013, la Ville de Verdun a signé avec ErDF un contrat de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique. Le 18 avril 2011, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n°2 portant le montant total de la participation d'ErDF à 27 500 € par an pour la période s'écoulant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. ErDF propose de porter le montant total de sa participation annuelle à 30 000 € pour la période s'écoulant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. **A l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 (convention d'application de l'article 8 pour 2013) au contrat de concession ErDF.

◆ 12-0710 – 1.7-Convention de dépôt de Monument Commémoratif entre la Ville de VERDUN et le Souvenir Français :

La Ville envisage de déplacer différentes stèles à proximité du cimetière «Faubourg du Pavé». **A l'unanimité**, Le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention permettant de réunir en un seul lieu les stèles du Monument des personnels de santé, du monument des aviateurs et du soldat Auffret.

◆ 12-0711 – 3.3-Convention entre la Ville de Verdun et l'Instance Locale de Coordination G rontologique du Verdunois : mise   disposition d'un local – Renouvellement de la convention pour 2013 :

A l'unanimit  (Mme Peyriguey ne participe pas au vote), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire   renouveler la mise   disposition d'un local communal,   usage de bureau sis au 1 rue des Petits Fr res, Espace des Cordeliers au profit de l'Instance Locale de Coordination G rontologique du Verdunois (I.L.C.G.) pour une dur e d'un an   compter du 1^{er} janvier 2013 aux conditions identiques.

◆ 12-0712 – 4.2.2-Personnel VILLE - Renouvellement :

Par d lib ration en date du 27 septembre 1993 un poste de Charg  de mission en relations publiques et communication d pendant du Directeur de Cabinet et fixant la r mun ration attach e   ce poste a  t  cr e . Au regard de son nouveau positionnement dans l'organigramme de la Ville de Verdun en tant que Directeur de la Direction de la Culture, de la M moire et de la Communication. A l'unanimit , le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire   fixer la r mun ration attach e   ce poste,   l'indice brut 916, indice major  746   compter du 1^{er} janvier 2013.

◆ 12-0713 – 7.1.3-Examen et vote du Budget Primitif 2013 – Budget Principal :

Le Conseil Municipal, moins 5 votes contre (M. Goeuriot, M. Hazard + pouvoir de M. Dumont, Mme Lamousse, M. Fr minet) vote par nature et chapitre, le budget primitif 2013 du budget g n ral qui se d compose comme suit :

- section d'investissement

• d�penses :	13 150 668,00 �
• recettes :	13 150 668,00 �

- section de fonctionnement

• d�penses :	11 314 504,00 �
• recettes :	13 350 811,00 �

◆ 12-0714 – 7.1.3-Budget Primitif 2013 : Examen et vote du Budget Annexe de l'Eau :

A l'unanimit , le Conseil Municipal vote par nature et chapitre le budget primitif 2013 du budget annexe de l'eau qui se d compose comme suit :

- section d'investissement

• d�penses :	1 597 064,00 �
• recettes :	1 597 064,00 �

- section de fonctionnement

• d�penses :	322 180,00 �
• recettes :	332 786,00 �

◆ 12-0715 – 7.1.3-Budget Primitif 2013 – Examen et vote du Budget Annexe de la Vierge des Pauvres (lotissement Souville) :

A l'unanimit , le Conseil Municipal vote par nature et chapitre, le budget primitif 201 du budget annexe de la Vierge des Pauvres (lotissement de Souville) qui se d compose comme suit :

- section d'investissement

• dépenses :	157 281,93 €
• recettes :	157 281,93 €

- section de fonctionnement

• dépenses :	157 281,93 €
• recettes :	157 281,93 €

◆ 12-0716 – 7.2.3-Surtaxe communale sur l'Eau :

la surtaxe communale sur l'eau est actuellement fixé à 0.3264 € HT par m³ d'eau consommé et ce depuis le 1^{er} janvier 2012. En application du plan pluriannuel acté en 2012, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à fixer la surtaxe au 1^{er} janvier 2013 à 0.3329 € HT /m³ d'eau consommée, soit une augmentation de 2%.

◆ 12-0717 – 7.5.3-Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Verdun Chantiers :

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Verdun et l'Association Verdun Chantier un avenant à la convention d'objectifs en cours ayant pour l'objet l'attribution d'une subvention de compensation de la politique tarifaire.

Au titre des Questions Diverses

◆ 12-0718 – 1.1.3-Travaux de construction du groupe scolaire Caroline Aigle – Lot 07 – Menuiseries intérieures bois – Marché V115100/07 – Entreprise KELLER – Avenant n°2 en plus value :

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à passer et à signer l'avenant n°2 en plus value avec l'entreprise KELLER, actant les travaux de menuiseries intérieures bois Lot 07 du marché V115100/07.

◆ 12-0719 – 1.1.3-Construction du centre socioculturel de la Cité Verte :

La Ville a procédé à l'appel d'offres concernant les travaux de construction du centre socioculturel de la Cité Verte et a confié à la Société MONTI le lot gros œuvre. 1 900 m³ de remblais doit être évacués par l'entreprise MONTI, attributaire du gros œuvre. **A l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise MONTI un avenant de 22 496,77 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.



VERDUN, le 21 décembre 2012
Le Maire,

Arsène LUX